

LIVRE BLANC

**STRATÉGIE BAS CARBONE
ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE :**
**les étapes clés pour réussir
votre transition durable**





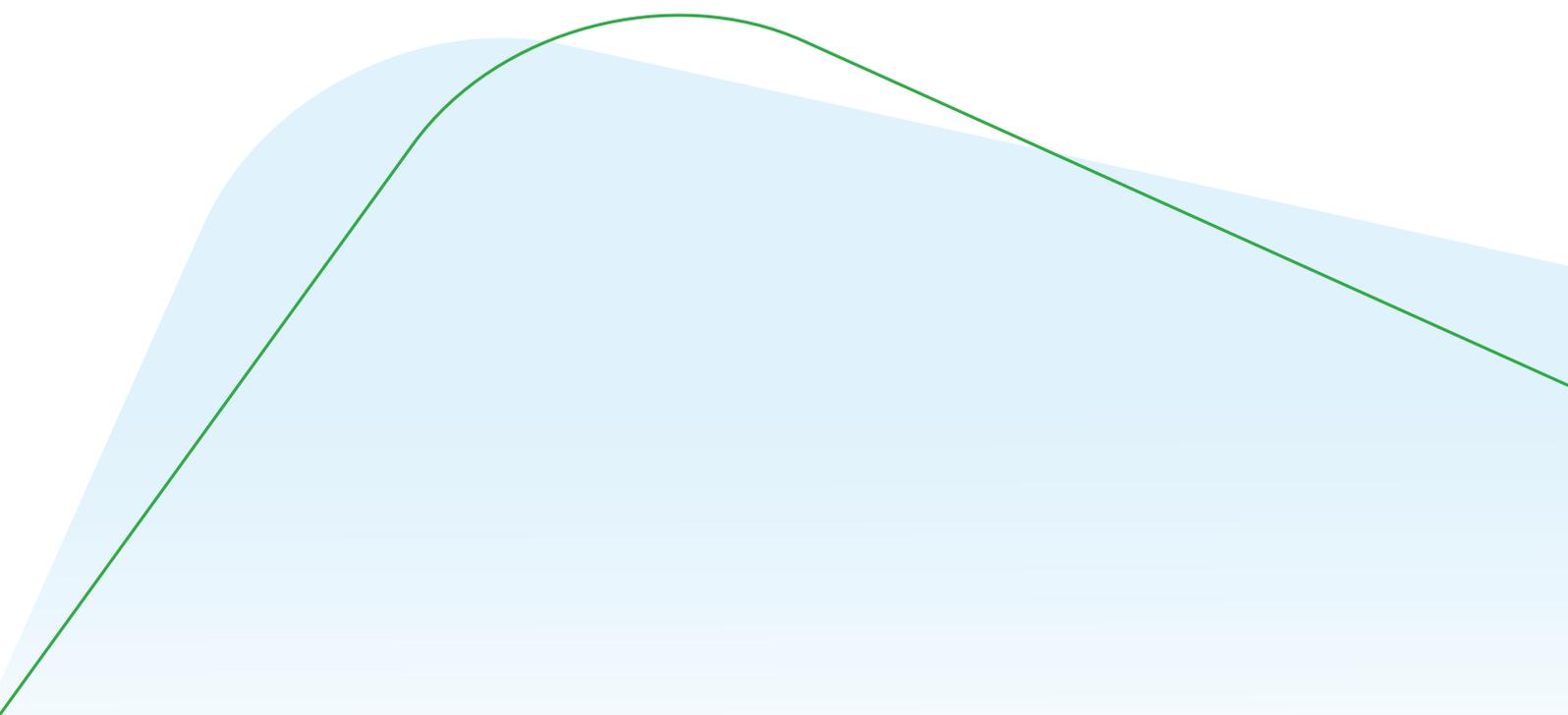
Édito

Les enjeux climatiques auxquels nous faisons face sont multiples, tant par leur diversité que leur complexité. Cela impose désormais aux entreprises de changer de paradigme en adoptant des engagements plus vertueux pour limiter et réduire leur empreinte climatique. L'ensemble des secteurs d'activités sont concernés et le plan de relance, élaboré suite à la crise sanitaire de 2020 ainsi que ses conséquences économiques, a posé le postulat d'une approche mêlant compétitivité, cohésion et écologie. **L'heure n'est plus à justifier ou à convaincre mais bien à engager les transitions durables pour enrayer la trajectoire du réchauffement climatique.**

Si l'incertitude du contexte mondial est désormais une donnée d'entrée à prendre en compte, il est aussi établi que **les acteurs économiques doivent s'engager dans une transition écologique concrète. Il leur appartient de mener des politiques volontaristes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de déployer une stratégie bas carbone** intégrée dans toutes leurs missions de développement.

Comment prioriser les actions à conduire pour engager une transition énergétique et atténuer le changement climatique ? Comment concilier urgence et transition respectueuse de notre environnement ? Comment s'assurer de l'efficacité de la démarche initiée pour satisfaire aux exigences de la neutralité carbone dont l'échéance est fixée à 2050 ? Autant d'inconnues pour lesquelles le groupe Apave accompagne ses clients à concrétiser, en toute sécurité, leur transformation vers un monde plus sûr, plus durable et porteur de progrès partagé.

Nous souhaitons que ce guide pratique vous apporte un éclairage utile et vous incite à engager les adaptations et transformations pérennes pour participer activement à la construction du monde de demain.



Sommaire

#1

Les gaz à effet de serre, c'est quoi au juste ?

Les gaz à effet de serre en bref

#4

L'urgence des défis à relever pour atteindre la neutralité carbone

*Les 4 axes pour atteindre la neutralité carbone
La Stratégie Nationale Bas-Carbone*

#2

Les dates clés de la dynamique de réduction des gaz à effet de serre

*Le cadre normatif international / européen
Le cadre réglementaire français*

#5

Les actions concrètes pour mettre en place une stratégie bas carbone performante

Les 3 bonnes raisons de mettre en œuvre votre stratégie bas carbone

La construction et la planification de votre stratégie de décarbonation

#3

Des résultats en-dessous des ambitions nationales fixées

*Les prévisions des budgets carbone
Les objectifs de réduction des émissions de GES par secteur d'activité*

#6

Notre expertise pour vous accompagner à réduire votre empreinte carbone

L'état des lieux de vos émissions GES et l'évaluation de votre stratégie bas carbone

La mise en place de votre stratégie et d'actions efficaces et durables

La vérification de vos déclarations et demandes auprès de l'administration

#1

Les gaz à effet de serre (GES) c'est quoi au juste ?

L'effet de serre est un phénomène naturel qui se traduit par une augmentation de la température à la surface de la Terre. Les activités humaines génèrent un effet de serre additionnel, dû aux émissions de gaz à effet de serre qui modifient la composition chimique de l'atmosphère.

Cet effet de serre additionnel est la principale origine du changement climatique. Nous constatons, avec récurrence ces dernières années, l'impact direct de ce changement climatique : hausse des températures, fonte des glaciers, intensification des phénomènes météorologiques extrêmes qui entraînent des situations critiques d'un point de vue sanitaire et mettent à mal la biodiversité. **Ces phénomènes, aujourd'hui irréversibles, doivent être limités par une baisse soutenue des émissions de GES.**

6

—> Il y a désormais **urgence à limiter le réchauffement climatique en deçà de + 2 °C** et à accélérer les actions menées.

Sans quoi, au rythme des émissions actuelles, le réchauffement à horizon 2100 est estimé à 3,2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Source : GIEC - mars 2023 (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat)

Les gaz à effet de serre en bref

Les « gaz à effet de serre » sont les gaz naturellement présents dans l’atmosphère terrestre, qui interceptent les infrarouges émis par la surface terrestre. Leur concentration varie en fonction des activités humaines.

LA VAPEUR D’EAU H_2O

Responsable de la grande majorité (70%) de l’effet de serre naturel.

LE DIOXYDE DE CARBONE CO_2

Présent à l’état naturel.

Les activités humaines et en particulier l’utilisation de carbone fossile (pétrole, gaz naturel et charbon notamment pour l’industrie, le chauffage et les transports) sont responsables **de son augmentation**. Son PRG est celui de référence pour tous les autres gaz à effet de serre. Il est fixé à 1.

LE MÉTHANE CH_4

Ce gaz a un **Pouvoir de Réchauffement Global** (PRG 100 ans) **25 fois plus important que le CO_2** . Il est essentiellement produit par **l’agriculture intensive**, les décharges, la digestion des ruminants, la fermentation des fumiers, le transport des énergies fossiles, par la libération du méthane fossile présent dans le sous-sol mais aussi de façon naturelle par les marais et les mares de dégel du permafrost arctique.

L’OZONE TROPOSPHÉRIQUE O_3

L’ozone troposphérique ou « mauvais ozone » est **engendré par la pollution** près de la surface de la terre. C’est un gaz à effet de serre à courte durée de vie, produit par les réactions chimiques à partir de précurseurs dans l’atmosphère.

LE PROTOXYDE D’AZOTE N_2O

300 fois plus réchauffant que le CO_2 (PRG 100 ans à 298).

Sa concentration dans l’atmosphère a augmenté de 20% par rapport à l’ère préindustrielle. La principale cause de son augmentation est l’utilisation d’**engrais azotés**.

LES GAZ FLUORÉS

Ces gaz industriels sont de puissants gaz à effet de serre (PRG 100 ans pouvant aller jusqu’à 22800).

LES HYDROFLUOROCARBURES (HFC) sont utilisés comme fluides frigorigènes dans les systèmes de production de froid, en extinction incendie, comme solvants, dans les aérosols, etc...

LES PERFLUOROCARBURES (PFC) sont essentiellement utilisés dans la fabrication de semi-conducteurs

L’HEXAFLUORURE DE SOUFRE (SF_6) est surtout utilisé comme isolant électrique et dans la production de magnésium

LE TRIFLUORURE D’AZOTE (NF_3) est utilisé pour la fabrication de certains équipements électriques et électroniques.

L’unité de mesure pour calculer le taux de pollution dans l’air est la « partie par million » (ppm).

#2

Les dates clés de la dynamique de réduction des gaz à effet de serre

Une exigence citoyenne traduite en mesures politiques

Depuis la fin des années 90, la classe politique internationale se mobilise pour s'engager dans une démarche commune visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Parallèlement à cette dynamique internationale, la France a mis en place des dispositifs incitatifs pour mobiliser les acteurs économiques et institutionnels et les impliquer dans ce mouvement de fond.

8

Le cadre normatif international / européen



2005

L'Europe crée un marché du carbone

Nommé système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE) ou système de permis d'émissions négociables (Emissions Trading Schemes – ETS), afin de mesurer, contrôler et réduire les émissions de son industrie et de ses producteurs d'électricité. Le marché carbone est une pierre angulaire de la politique énergie-climat européenne.

Décembre 2019

Green Deal européen

Pacte vert visant à mettre l'Europe sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050

Août 2021

Selon le président de la COP26, ce rapport est «l'avertissement le plus sévère jamais lancé sur le fait que le comportement humain accélère de manière alarmante le réchauffement climatique.»

Décembre 1997

Protocole de Kyoto

Engage 38 pays industrialisés à réduire leurs émissions de six gaz à effet de serre: CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆. Il a été ratifié par plus de 55 pays totalisant plus de 55% des émissions de gaz à effet de serre.

Décembre 2015

Accord de Paris

Signé par 194 pays, il fixe un cadre de coopération internationale sur le changement climatique. Son objectif est de limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 °C, et de poursuivre les actions menées pour le contenir à 1,5 °C. Cet accord est basé sur un principe d'équité : les pays ayant le plus contribué au changement climatique du fait de leurs émissions de gaz à effet de serre et ayant la capacité à réduire leurs émissions, doivent prendre une part plus active dans l'action en faveur du climat.

Cet accord acte l'engagement financier des pays développés en faveur des pays les plus vulnérables au changement climatique.

Juillet 2021

Fit-for-55

Propositions de textes pour engager l'Union européenne dans la voie d'une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

Cadre réglementaire français



Janvier 2023

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) évolue car les entreprises soumises à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), les services de l'Etat, les collectivités, les établissements publics et autres personnes morales publiques, doivent désormais **intégrer**, dans leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre, **leurs émissions indirectes significatives (scope 3)**. Celles qui découlent des opérations et activités de la personne morale mais aussi de l'usage des biens et services qu'elle produit.

La loi la plus récente portant lutte contre le dérèglement climatique en France est celle de :

Août 2021

Loi climat et résilience

lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Cette loi touche tous les domaines de la vie quotidienne (consommation, logement, transport...) et doit permettre à la France de tendre vers **l'objectif de -40 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990**.

Novembre 2019

Adoption de la loi énergie-climat

qui permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit **l'objectif de neutralité carbone en 2050** pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

2020

Révision de la stratégie nationale bas-carbone

Décembre 2020

Annonce du Président Emmanuel Macron qui envisage d'ajouter dans la constitution française, la lutte contre le réchauffement climatique, après un référendum.

Juillet 2022

Le décret n° 2022-982 du 1^{er} juillet 2022 modifie le périmètre de comptabilisation réglementaire pour la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES ou bilan GES)

afin d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, issue des activités humaines et en particulier des entreprises.

De plus, les entreprises soumises à **Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)**, doivent souscrire un engagement en matière de réduction de leurs émissions de GES, c'est-à-dire réaliser un bilan GES avec une trajectoire de réduction.



2030

Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

2050

Atteinte de la neutralité carbone

#3

Des résultats en-dessous des ambitions nationales fixées

Des efforts réels ont été engagés et commencent à porter leurs fruits, avec notamment un net recul de 2,7% par rapport à 2021 de nos émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2022.

Entre 1990 et 2018, les émissions territoriales de la France ont baissé de 18,5 %, soit une diminution de l'ordre de 0,7% par an, et leur niveau par habitant est désormais l'un des plus faibles parmi les pays développés (6,6 tCO₂eq/hab). Pour autant, en 2022, l'empreinte carbone* moyenne d'un Français s'élève à 10 tCO₂eq.

**L'empreinte carbone correspond à la somme des émissions territoriales et des émissions carbone générées en dehors de France par les produits importés.*

Les prévisions du budget carbone

Les prévisions du budget carbone (2015-2018) définies dans le but d'atteindre l'objectif de division par 6 au moins des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 à l'horizon 2050 n'ont pas été atteintes

↓
PRÉVISION
 du premier budget carbone selon le scénario SNBC 2015 (2015-2018)

-2,2%
 par an en moyenne

↓
BAISSE EFFECTIVE
 sur 2015-2018 :

-1% seulement
 par an en moyenne

↓
BAISSE RÉELLE
 du second budget carbone sur 2019-2023 :

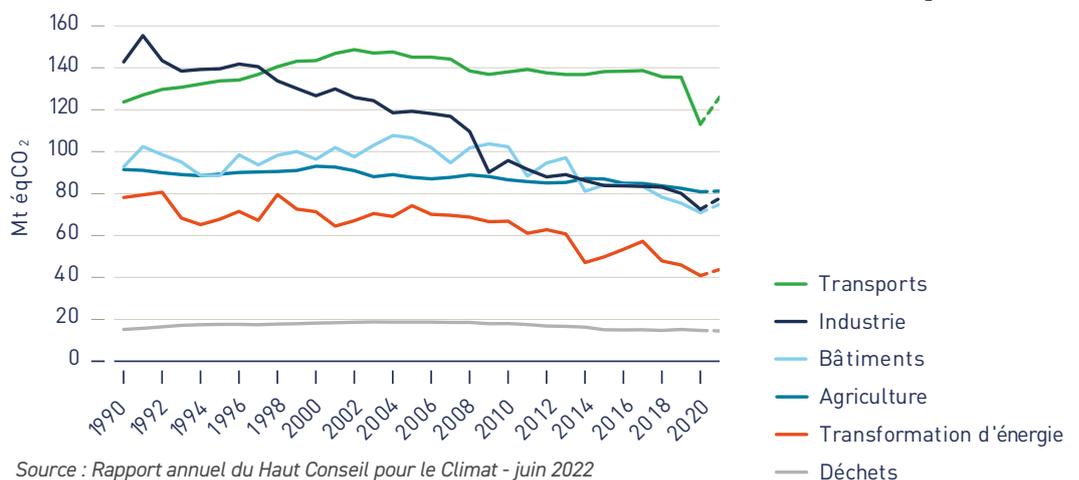
-2,30%
 par an en moyenne à fin 2022

Source : CITEPA - juin 2023
 (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique)

13

→ Les secteurs des **transports, de l'agriculture et de l'industrie** arrivent en tête des **plus gros émetteurs** de gaz à effet de serre.

Évolution sectorielle des émissions de GES de la France depuis 1990 (en Mt eqCO_2)



Source : Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat - juin 2022

Quels impacts et quels objectifs pour les 4 secteurs d'activité principaux ?



TRANSPORT

30%

des émissions nationales totales de GES



AGRICULTURE

19%

des émissions nationales totales de GES



INDUSTRIE

18%

des émissions nationales totales de GES



BÂTIMENT

(Secteur résidentiel - tertiaire)

16%

des émissions nationales totales de GES

Source : Émissions 2020 INSEE

Objectif de réduction des émissions de GES par secteur

14

-28%

entre 2015 et 2030

+ décarbonation complète des transports à l'horizon 2050 (à l'exception du transport aérien domestique)

-18%

entre 2015 et 2030

-35%

entre 2015 et 2030

(-81% en 2050)

-49%

entre 2015 et 2030

+ décarbonation complète de l'énergie consommée dans les bâtiments à l'horizon 2050

Source : Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) révisée - mars 2020

ACCOMPAGNEMENT APAVE

Vos leviers d'action pour développer votre sobriété énergétique en toute sécurité

[Parcourir notre guide pratique](#)

Réduction des gaz à effet de serre et stratégie bas carbone : pourquoi et comment les entreprises doivent agir ?

[Consulter notre page dédiée](#)

Quelles sont les incidences de la RE 2020 sur les constructions de demain ? Bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire et secondaire

[Découvrir notre livre blanc](#)

#4

L'urgence des défis à relever pour atteindre la neutralité carbone

En lien avec la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** engage la France à impulser une dynamique majeure en France dès 2015 dans la lutte contre le changement climatique.

Elle pose le principe de 4 grands axes d'actions, applicables à tous les secteurs d'activité, pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

15

Les 4 axes pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

1

Décarboner la production d'énergie à l'horizon 2050 au profit des énergies telles que la biomasse, la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur) et l'électricité décarbonée.

2

Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs d'activité : procédés, bâtiment, transport... (baisse de plus de 40% par rapport à 2015).

3

Réduire les émissions non liées à la consommation d'énergie (émissions de l'agriculture et des procédés industriels).

4

Doubler les puits de carbone, pour compenser les émissions résiduelles incompressibles.

Les puits de carbone sont par exemple les forêts en croissance et les terres agricoles qui stockent du CO₂ du fait de la photosynthèse.

Les puits de carbone absorbent plus de CO₂ qu'ils n'en rejettent et sont donc essentiels au bon déroulement du cycle carbone.

16



La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) encourage tous les acteurs à mieux maîtriser leur empreinte carbone, notamment en quantifiant plus systématiquement leurs émissions de gaz à effet de serre et en mettant en place des stratégies de réduction d'émissions.

La SNBC définit la trajectoire que chaque entreprise et chaque citoyen doit engager ; elle s'adresse cependant en priorité aux décideurs publics, qui doivent la prendre en compte (lien juridique). Ce lien de prise en compte s'applique aux échelons national, régional et intercommunal, y compris aux établissements publics, en métropole et dans les territoires ultramarins pour lesquels la stratégie s'applique : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Mayotte, l'île de Clipperton, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Doit en découler la déclinaison des orientations de la SNBC en mesures opérationnelles de politique publique : investissements, subventions, normes, instruments de marchés, instruments fiscaux, information et sensibilisation. En résumé, tous les instruments permettant de modifier les façons d'agir, de travailler, de consommer, de produire et d'accompagner ces évolutions.

Le plan de relance du gouvernement pour faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la Covid-19 prévoyait une **enveloppe de près de 30 milliards d'euros mobilisés pour la transition écologique**. La réduction des émissions de gaz à effet de serre s'inscrit évidemment dans ce dispositif qui prévoit de nombreux appels à projets pour construire la France de demain.

Les enveloppes budgétaires allouées notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité bas carbone et la production d'énergie confirment l'ambition française de mettre la lutte contre le réchauffement climatique au cœur de sa stratégie de relance économique.



C'est un pas de géant pour la transition écologique en France. Par son ambition, par sa cohérence et par sa solidité, il nous fait basculer dans l'économie de demain, décarbonée et économe en ressources.

(Source : Barbara Pompili - septembre 2020)



Aujourd'hui, 10 milliards ont déjà été engagés pour la relance verte. Concrètement, c'est MaPrimeRénov' étendue à tous les ménages, le bonus pour des voitures propres renforcé, des aides pour la transition écologique des PME...

(Source : Ministère de la Transition écologique - mai 2022).



ACCOMPAGNEMENT APAVE

Comment accélérer le développement des nouvelles mobilités avec les IRVE ?

[Télécharger notre livre blanc](#)



#5

Les actions concrètes pour mettre en place une stratégie bas carbone performante

18

L'engagement des acteurs économiques dans la lutte contre le changement climatique s'impose petit à petit comme une évidence.

Si certaines entreprises ont d'ores et déjà l'obligation légale de publier chaque année leur **Déclaration de Performance Extra-financière**, on constate depuis quelques années un mouvement de fond de prise de conscience des plus petites structures sur la nécessité de s'engager dans cette lutte.

Toutes les sociétés ne sont pas soumises à la déclaration de performance extra-financière. La loi détermine celles tenues de s'y conformer, et fait la **distinction entre les sociétés cotées et non-cotées** :



Cependant, si une entreprise n'est pas soumise à cette obligation, elle peut décider de s'engager librement et bénéficier de subventions. Ce choix contribuera à développer sa réputation et son image auprès de ses partenaires et clients.

Les 3 bonnes raisons de mettre en œuvre votre stratégie bas carbone

#1
Par devoir pour répondre aux ambitions internationales et nationales sur le climat

#2
Pour promouvoir votre engagement auprès de vos clients
et parties prenantes
et faire de cet engagement un attribut différenciant

#3
Pour répondre aux attentes des investisseurs

Anticiper pour mener les transitions respectueuses de notre environnement !

Le groupe Apave a mené une étude, fin 2021, auprès de dirigeants et des responsables HSE dans les entreprises, tous secteurs d'activité confondus :

Avez-vous amorcé votre transitions bas carbone ?

Les résultats attestent d'un réel engagement pour contribuer à l'accélération de la transition bas carbone d'ici 2030.

75%

ont déjà mis en place des actions pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre

58%

de nos clients ont réalisé leur bilan de gaz à effet de serre

97%

d'entre eux souhaitent poursuivre leurs actions dans le futur

[Parcourir la restitution complète de notre enquête !](#)



20

Romain LAFAY
Consultant
environnement
et énergie

”

PAROLES D'EXPERT

Le Climat est notre bien commun et il s'agit de le préserver : son fonctionnement est à l'origine de l'écosystème de la Terre dans lequel nous vivons.

Les observations scientifiques nous amènent à prendre notre part de responsabilité dans le dérèglement climatique actuel. Nos activités, et leur dépendance aux énergies fossiles, génératrices de gaz à effet de serre, ont en effet de grandes répercussions sur l'évolution du climat : la diminution de la disponibilité des ressources en eau, l'affaiblissement des rendements des cultures, l'augmentation des risques de sécheresse, la perte de biodiversité ou encore les événements extrêmes et leur fréquence (vagues de chaleur, intempéries, inondations ...) en sont les conséquences les plus manifestes.

C'est un immense défi, que de se mobiliser, pour tendre vers un monde moins dépendant des énergies fossiles. Il est possible de s'impliquer à tous les niveaux, et ce individuellement ou collectivement, par la prise de conscience des enjeux, la sensibilisation et la formation, la réalisation de son bilan carbone ou encore la mise en place d'une stratégie bas carbone.

Déployer une stratégie bas carbone dès à présent, c'est anticiper et vouloir se positionner dans un monde durable pour éviter d'être fragilisé, à terme, dans le contexte du dérèglement climatique. A ce titre, l'ensemble des entreprises, qu'il s'agisse des grands groupes, des PME ou des start-up, l'ont compris, se mobilisent et engagent des actions.

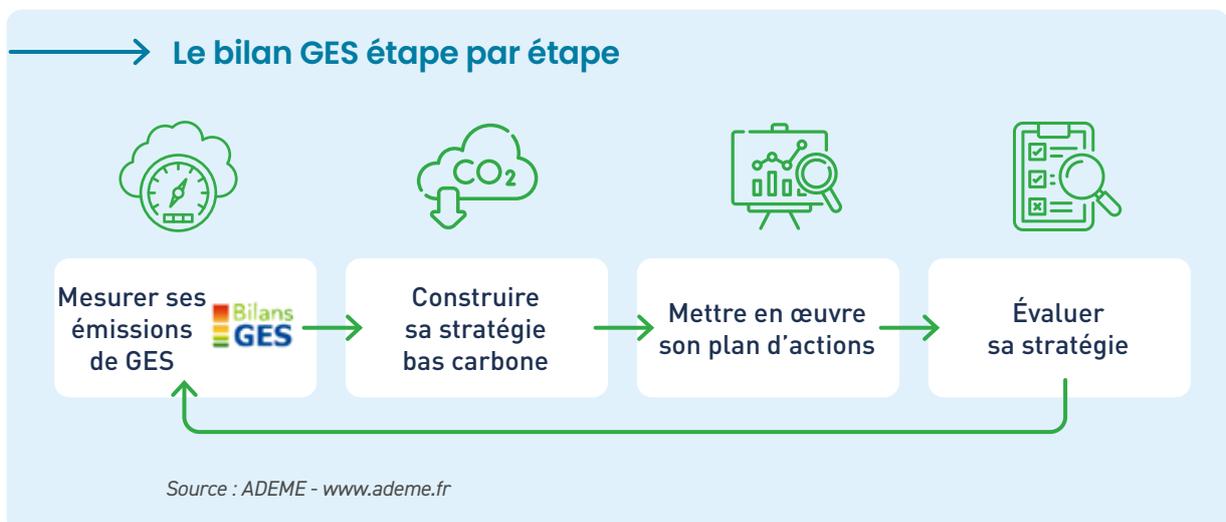
Le défi est stimulant parce que collectif ! Il offre l'opportunité d'ouvrir des dialogues, de bousculer notre organisation pour le bien de tous.

Les incertitudes sont réelles mais le challenge à relever est à la hauteur de nos ambitions : modifier notre manière de produire, et plus globalement, révolutionner notre « business model » car toute la chaîne est concernée (l'outil industriel, l'approvisionnement en matières premières, le packaging, la distribution).

La construction et la planification de votre stratégie de décarbonation

- 1 Établir un état des lieux de vos émissions de gaz à effet de serre**, dans un contexte réglementaire ou volontaire (Bilan Carbone®, l'ISO 14064-1 et ISO 14064, GHG Protocol, GRI 305).
- 2 Développer une vision et une stratégie bas carbone, définir des scénarios, budgets et objectifs carbone**
Anticiper la transformation de l'entreprise dans le contexte de la transition vers un monde bas carbone (certification ISO 14001, ACT Pas à Pas, SBTi).
- 3 Définir et mettre en œuvre un plan d'actions de réduction d'émissions**
A titre d'exemple, réduire les consommations en énergie (chauffage, climatisation, process) faire évoluer le produit ou le packaging, agir sur le choix du fluide frigorigène pour la climatisation, mettre en place un suivi quotidien des consommations, sensibiliser le personnel, choisir un approvisionnement durable, décarboner les énergies utilisées... (QuantiGES, SM-GE(r), guidelines, audits énergétiques et certification ISO 50001, plan de mobilité entreprise).
- 4 Évaluer votre stratégie bas carbone vis-à-vis des scénarios de transition (ACT Evaluation)**
L'évaluation peut être réalisée par un tiers, par exemple avec ACT Evaluation ou la Science Based Targets initiative (SBTi).

21



PARTAGE D'EXPÉRIENCE

« Commercer en citoyen »

le témoignage pragmatique et inspirant
de l'entreprise Maisons du Monde

MAISONS
DU MONDE

Maisons du Monde (370 magasins en France et en Europe) est engagé depuis plusieurs années dans une démarche vertueuse pour réduire son empreinte carbone. L'entreprise a notamment étudié sa stratégie carbone à travers une étude ACT Evaluation et mis en place une certification ISO 50001 pour l'ensemble de ses magasins en France.



Margaux PLANTIVE-TRIGER nous explique les principaux axes et les bénéfices de la démarche de management de l'énergie mise en place, pour parvenir à la Certification ISO 50001 pour les magasins situés en France.

« Notre démarche de management de l'énergie a été portée par la Direction des opérations. Elle correspond à un véritable objectif RSE : commercer en citoyen. La recherche d'économie n'était donc pas notre objectif premier. En engageant une démarche pour être certifié ISO 50001, nous souhaitions aller au-delà des audits énergétiques réglementaires car nous attendions davantage de valeur ajoutée, et nous avons pu bénéficier de l'aide financière de l'ATEE* pour soutenir cette démarche. La mise en place d'un système de management de l'énergie est une étape clé pour assurer l'atteinte de nos objectifs de réduction.

Les 2 grands axes de notre stratégie pour nos magasins sont :

- **la réduction des consommations** (nous visons 45% de consommations en moins en kWh/m² entre 2016 et 2024)
- **l'achat d'énergie verte**, avec, si possible, une garantie d'origine locale (nationale).

Pour la réduction des consommations d'énergie, la préparation des audits avec les magasins a permis de remonter des bonnes pratiques, telles que la limitation des périodes d'éclairage et l'ajustement des niveaux d'éclairage selon les périodes de la journée et selon la localisation des magasins. D'ailleurs, les magasins sont tous passés en éclairage LED depuis 2021.

La démarche mise en place a impliqué les équipes des magasins, qui ont bien entendu un rôle à jouer au quotidien et notamment les référents RSE. Elle a aussi permis de remettre en question des pratiques qui étaient ancrées dans les habitudes. Je retiens aussi la fierté des équipes qui ont collaboré autour de ce projet commun d'amélioration continue.

La prochaine étape sera d'étendre le périmètre de la certification ISO 50001 à d'autres pays.

D'autres actions sont prévues, comme la production d'énergie renouvelable (solaire) sur notre usine au Vietnam, et des réflexions sont engagées au niveau de nos entrepôts : achat d'énergie verte, mise en place de LED, détecteurs de présence. Certains de nos entrepôts sont déjà certifiés HQE. Pour notre entrepôt dans l'Eure, la production d'énergie verte a été privilégiée. »

*ATEE : Association Technique Energie Environnement

“
L'énergie
est un sujet
impalpable
mais des leviers
d'action existent !

Quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui hésite à s'engager ?

« **Mener les étapes les unes après les autres et s'appuyer sur ce qui existe déjà dans l'entreprise** : nous nous sommes appuyés sur les référents RSE qui étaient en place dans chaque magasin et nous avons également mis en place une équipe énergie.

Il est capital de **se structurer en termes de data, pour avoir des données d'historique solides des consommations d'énergie et une vraie base de données qualitatives**. La démarche de certification nous a conduit à mieux formaliser nos processus et protocoles.

Enfin, **échanger avec ses pairs**, notamment par le biais d'organisations ou de clubs environnement qui se consacrent au sujet pour capitaliser sur leurs bonnes idées, bonnes pratiques et retours d'expérience.

Être accompagné nous a permis de bénéficier de l'expertise et des conseils pratiques d'une tierce partie. Très à l'écoute, nos contacts Apave ont fait preuve de disponibilité et de réactivité et se sont montrés très accompagnants, en nous apportant notamment des exemples de documents pour mieux formaliser nos démarches. »



Notre expertise pour vous accompagner à réduire votre empreinte carbone

24



Dresser un état des lieux, définir ou évaluer vos émissions et votre stratégie bas carbone

Établir l'état des lieux de vos émissions de GES

(dans le cadre réglementaire, d'un bilan carbone, ISO ou de façon sur mesure, hors réglementation)

Établir et planifier votre stratégie bas carbone (ACT Pas à Pas ou sur mesure) et viser la neutralité carbone

Évaluer votre stratégie bas carbone (ACT Evaluation ou sur mesure)



Mettre en place des actions efficaces et durables

Identifier des pistes de réduction de vos émissions de GES, arbitrer, planifier et mettre en place des actions

Sensibiliser votre personnel aux enjeux et l'impliquer

Engager et réussir votre démarche de certification ISO 50001

Engager et réussir votre démarche de certification ISO 14001

25



Vérifier vos déclarations et vos demandes auprès de l'Administration

(selon SEQE : Système d'Echange de Quotas d'Emissions)

Faire vérifier vos déclarations d'émission de GES (quotas CO₂) (selon Directive 2003/87/CE et règlements associés)

Faire vérifier votre demande d'aide de compensation carbone (selon Loi de fiscalité carbone)



Dresser un état des lieux, définir ou évaluer vos émissions et votre stratégie bas carbone

Établir l'état des lieux de vos émissions de GES

Vous souhaitez :

- dresser le profil de vos émissions de gaz à effet de serre,
- être accompagné pour identifier des potentiels de réductions et mettre en place des actions pour réduire vos émissions de GES (plan de transition),
- mettre en place un indicateur de suivi des émissions de GES,
- disposer d'un rapport pour répondre à l'exigence réglementaire* de réalisation et de publication du bilan.

26

Le bilan des émissions de GES répond à ces enjeux !

L'outil **Bilan Carbone®** permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre produites par toute entité (entreprise, industrie, collectivité...).

Besoin de financement pour cette mission ? L'ADEME peut financer votre projet pour les entreprises non soumises à la réglementation. Le groupe Apave bénéficie d'un solide retour d'expérience lié à la pratique de cet outil, avec plus de 20 consultants rompus à la réalisation de cette prestation, et ce dans tous les secteurs d'activité.

Le groupe Apave adhère à l'ABC (Association Bilan Carbone) et renouvelle chaque année sa licence pour l'emploi de l'outil Bilan Carbone® afin de réaliser les missions de quantification des émissions de GES.



FOCUS

Les entreprises, soumises à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), sont obligées, depuis le 1^{er} janvier 2023, d'intégrer leurs émissions indirectes significatives (scope 3)

Activités
en amont
SCOPE 3



Activités
de l'entreprise
SCOPES 1 & 2



Activités
en aval
SCOPE 3

SCOPE 1 : émissions directes de GES
SCOPE 2 : émissions indirectes liées à l'énergie
SCOPE 3 : autres émissions indirectes

ACTUALITÉ

Durcissement de la réglementation pour les entreprises dont la réalisation du BEGES est obligatoire

- L'article 29 de la Loi industrie verte du 23 Octobre 2023 prévoit que le niveau maximal des sanctions, en cas de non-respect de l'obligation d'établir ou de transmettre un bilan des émissions de gaz à effet de serre, soit quintuplé.
- Il passe à 50 000€ et 100 000€ en cas de récidive.
- Le préfet a désormais l'obligation d'appliquer des sanctions.

65 % des 5000 entreprises assujetties n'ont pas rempli leurs obligations.

Source : ADEME 2021

NOUVEAUTÉ

Les entreprises de moins de 500 salariés, n'ayant jamais réalisé de Bilan GES, peuvent bénéficier d'un financement pour la réalisation de ce bilan et le plan d'actions associé, au titre du **diagnostic Décarbon'Action** (ADEME et BPI France).

Le groupe Apave possède un réseau de consultants référencés pour la réalisation de ces prestations.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) :
nos experts répondent à vos questions !

Visionner le replay de notre eWorkshop ! **Comment réaliser son bilan d'émissions de GES pour réduire son impact sur le climat ?**

Établir et planifier votre stratégie bas carbone (ACT Pas à Pas ou sur mesure) et viser la neutralité carbone

ACT - Assessing low-Carbon Transition® est une nouvelle méthode qui vise à aider les entreprises du monde entier à contribuer à la neutralité carbone. Développée par l'ADEME (Agence française de la transition écologique) et le CDP (Carbon Disclosure Project), l'initiative ACT permet :

- de développer la stratégie bas carbone d'une organisation et de mettre en œuvre le plan d'actions associé avec la méthodologie ACT Pas à Pas,
- d'évaluer dans quelle mesure une organisation est prête à passer à une économie à faible émission de carbone et est en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris à travers la méthodologie ACT-Evaluation.

Le groupe Apave vous accompagne pour poser les bases d'une stratégie structurante en 5 étapes, adaptée à vos enjeux, à vos activités et à vos priorités, sur la base des bilans établis.

La méthodologie ACT Pas à Pas vous aide à :

- monter en compétences sur les questions de transition bas carbone de vos activités et redevabilité climat,
- mobiliser vos équipes sur l'amélioration de la performance climat de votre entreprise,
- vous inscrire dans une démarche de progrès et définir une stratégie bas carbone,
- Identifier les bonnes pratiques et prioriser vos actions de décarbonation,
- projeter et engager votre entreprise dans une des initiatives les plus novatrices de l'Agenda des Solutions de la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques).

27

Formés à la **démarche ACT Pas à Pas**, les experts Apave vous assistent dans sa mise en œuvre, soit sur des points particuliers tout au long de la démarche, soit uniquement sur les points obligatoires dans le cadre du système de reconnaissance. Le groupe Apave vous propose également des accompagnements sur mesure pour répondre à des besoins spécifiques. Besoin de financement ? L'ADEME finance des subventions pouvant aller jusqu'à 80% du coût de la démarche et 30 000 €.



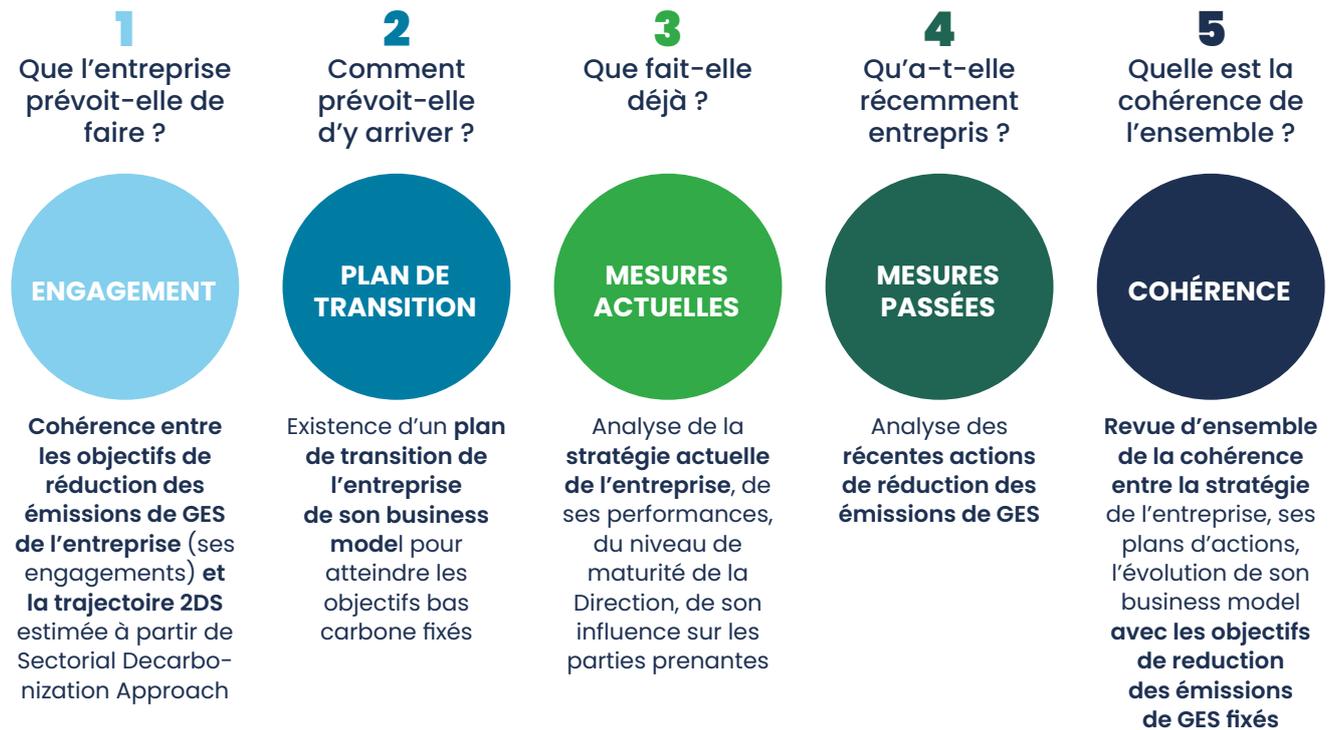
**L'Assessing low-Carbon Transition® (ACT) :
une nouvelle méthodologie qui permet aux entreprises
de s'engager vers la neutralité carbone**

Évaluer votre stratégie bas carbone (ACT Evaluation ou sur mesure)

L'initiative ACT - Assessing low Carbon Transition® a été développée pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille et leurs marchés, et répondre aux enjeux d'un monde bas carbone.

L'ACT permet d'évaluer, de façon quantitative et qualitative, l'alignement de la stratégie de votre entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à son secteur et à ses activités. Il s'agit d'un outil à vocation internationale, porté par l'ADEME et le CDP.

→ L'ACT Evaluation repose sur une démarche en 5 étapes



STRATÉGIE CLIMATIQUE DE L'ENTREPRISE

Objectifs, investissement matériel, R&D, performance des produits vendus, gestion, engagement des fournisseurs, engagement des clients, engagement des politiques, modèle commercial

Source : ADEME - ACT Initiative

Quels sont les principaux atouts de la démarche ACT Evaluation ?

- une démarche innovante, qui intègre le moyen terme (à +/- 5 ans),
- une approche quantitative : analyse de la performance passée, présente et future,
- un résultat synthétique pour faciliter la communication : attribution d'une note finale,
- une approche sectorielle, avec des méthodes adaptées aux enjeux de chaque secteur d'activité,
- une approche transparente, avec une évaluation tierce partie,
- un financement de l'ADEME jusqu'à 70% de votre projet.

Formés à la **démarche ACT Evaluation**, nos experts sont en capacité d'évaluer votre stratégie carbone.

Retrouver l'eWorkshop animé par nos experts !
Construire et évaluer sa stratégie bas-carbone
 avec la méthodologie ACT®

RETOUR D'EXPÉRIENCE

« Construction d'une stratégie bas carbone »



le témoignage du groupe Delta Dore sur sa démarche de mise en place d'une stratégie bas carbone et les bénéfices induits.

Le groupe technologique et industriel Delta Dore, de 800 salariés, implanté en France et en Allemagne, est un acteur engagé depuis 50 ans dans la recherche d'économies d'énergie. Il est fournisseur de solutions contribuant à la transition énergétique et à la sobriété positive. Il est également pionnier du logement connecté afin d'améliorer son confort et de contribuer à la transition énergétique.



Samuel TANNÉ
responsable Qualité Sécurité
Environnement – Responsabilité
Sociétale et Environnemental
Chez Delta Dore Group

Samuel Tanné revient sur sa collaboration avec le groupe Apave dans la construction, la planification et le déploiement de la stratégie bas carbone du groupe.

« Nous savions que la démarche bilan carbone n'était pas suffisante pour mettre en œuvre une stratégie globale de réduction de nos émissions. Nous avons la volonté et le besoin de structurer notre propre démarche de décarbonation. La démarche ACT Pas à Pas, bénéficiant d'un accompagnement financier de l'ADEME, proposée par les experts Apave, nous a convaincu. »

29

Début 2023, le groupe Delta Dore a aligné sa trajectoire de réduction des émissions sur les Accords de Paris : -25% en 2030 et -90% en 2050.

De manière concrète, les différentes étapes, sur une durée de 14 mois, ont consisté à :

- créer une équipe projet composée de 30 collaborateurs, d'un sponsor de la Direction, d'un coordinateur de la démarche et d'un consultant Apave,
- planifier des réunions régulières pour suivre l'avancement du projet,
- organiser des ateliers en présentiels pour faire émerger les idées,
- recenser l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) de nos produits disponibles.

Les premiers résultats sont remontés :

- 250 idées recensées dont 80 identifiées comme réalisables,
- remise en cause des pratiques en cours : challenge sur les coûts et sur l'impact carbone,
- identification et prise en compte de 10 actions prioritaires impactant la réduction des GES,
- des résultats structurés et mesurés.

L'accompagnement du groupe Apave nous a permis :

- de bénéficier d'un apport de connaissances et de compétences liés au domaine du climat,
- de nous appuyer sur l'accompagnement méthodologique et l'animation d'ateliers par le consultant Apave,
- d'uniformiser la compréhension des enjeux du réchauffement climatique,
- d'élargir la prise de conscience des impacts du changement climatique au sein de l'entreprise,
- d'accélérer notre projet avec une force vive externe.

En parallèle, le groupe Delta Dore a incité ses fournisseurs à travailler sur leur décarbonation alignée sur le SBTi (Science-based Targets Initiativ).



Mettre en place une stratégie et des actions efficaces et durables

Identifier des pistes de réduction de vos émissions de GES, arbitrer, planifier et mettre en place des actions

Face à des enjeux de réduction de vos impacts, en particulier les émissions de gaz à effet de serre qui sont au centre de nombreuses politiques environnementales, vous souhaitez engager des actions pour participer aux efforts collectifs et réduire vos impacts ?

Apave peut vous aider à identifier des leviers d'actions adaptés à vos activités et vous accompagner dans la réalisation du plan d'actions :

- Identification des leviers d'actions et définition des objectifs
- Planification des projets et pilotage
- Accompagnement dans la rédaction de cahier des charges ou de choix de prestataires
- Suivi de l'atteinte des objectifs (indicateurs, réussite de projets, suivi des plannings, reporting...)

30

Sensibiliser vos équipes aux enjeux de réduction des gaz à effet de serre et développer leur engagement sur la thématique

Apave vous accompagne sur tous les aspects de cette sensibilisation :

- **Communication**
affichage, conseil sur les éléments à communiquer, sondage et diffusion des résultats
- **Animation**
de réunions de sensibilisation et/ou de jeux sur la thématique développement durable, fresque du climat
- **Bilan d'action**
évaluation de l'impact des actions de sensibilisation engagées (mise en place d'indicateurs avant et après sensibilisation)

La fresque du climat

Vous souhaitez comprendre le fonctionnement du climat, les causes et les conséquences de son dérèglement ?

Une dizaine de consultants Apave formés à cette animation vous accompagne pour la réalisation de votre « Fresque du Climat ». Une formation pour tout public, de tout secteur d'activité, construite autour d'un jeu de carte autoportant, créé par Cédric Ringenbach, et basée sur les principales conclusions scientifiques établies par le GIEC.

Faire une fresque du climat, c'est visiter et reconstituer, en équipe de 4 à 7 joueurs, les grands liens de causes à effets qui expliquent le changement climatique. Sont abordés les incidences de l'activité humaine, la provenance et le rôle des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'ensemble des conséquences induites telles que l'évolution des températures, la fonte des glaciers, les phénomènes climatiques extrêmes ou encore l'impact sur la biodiversité.



Engager et réussir votre démarche de certification ISO 50001 (management de l'énergie)

Face aux enjeux énergie et climat, vous souhaitez assurer la pérennité de votre activité face à la diminution des ressources et à l'augmentation du prix de l'énergie.

La Certification Internationale ISO 50001 est une démarche volontaire d'amélioration continue de votre performance énergétique. Le SMÉ sous-tend l'optimisation de votre consommation énergétique après un état des lieux de vos consommations et la recherche de pistes d'économies d'énergie. Vous contribuez ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des coûts liés à l'énergie.

Au-delà de l'amélioration de votre performance énergétique, **la certification ISO 50001 vous dispense de l'obligation réglementaire de réaliser un audit énergétique tous les 4 ans** (rappelons que cet audit énergétique est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés ou dont le CA annuel excède 50 M€ ou le total de bilan dépasse 43 M€).

Nos intervenants vous assistent pour piloter votre démarche durant toutes ses étapes : de la co-construction de votre système de management de l'énergie, à son déploiement jusqu'à la préparation à la certification ISO 50001, incluant son intégration à vos systèmes de management en place ou à votre stratégie de développement durable.

Le groupe Apave :

- **vous forme** à la mise en place d'un système de management de l'énergie ISO 50001 et forme vos référents énergie,
- **vous accompagne** pour établir l'état des lieux de vos consommations énergétiques et trouver des pistes d'économies d'énergie qui impacteront de fait vos émissions directes de GES.



Notre filiale Apave Certification certifie votre système de management de l'énergie ISO 50001.

Viser la sobriété énergétique

Apave Certification

31

Engager et réussir votre certification ISO 14001 (management de l'environnement)

Vous souhaitez maîtriser l'impact environnemental de vos activités, développer une politique environnementale et apporter la preuve de votre implication dans la préservation et la protection de l'environnement.

La norme internationale ISO 14001 définit des exigences précises en matière de système de management de l'environnement (SME) permettant aux entreprises et organismes de déterminer leurs impacts environnementaux et de développer une politique environnementale en engageant des actions pour accroître leur performance.

Engagez-vous dans une démarche de certification ISO 14001 !

- identifier les impacts environnementaux de vos activités, produits et services,
- réduire les nuisances,
- garantir votre conformité aux exigences réglementaires,
- communiquer de façon transparente vis-à-vis de votre personnel, des riverains, de vos clients, des associations écologiques, élus, assureurs...
- valoriser votre image,
- accéder à de nouveaux marchés.

Le groupe Apave vous accompagne pour mettre en place votre système de management de l'environnement et **pour préparer votre certification ISO 14001 dans les meilleures conditions.**

Mettre en place un système de management environnemental ISO 14001

Apave certification certifie votre système de management de l'environnement ISO 14001



Vérifier vos déclarations et vos demandes auprès de l'Administration (selon SEQE)

Faire vérifier vos déclarations d'émissions de CO₂ (quotas CO₂) selon la Directive 2003/87/CE** et les règlements associés

Votre entreprise est une ICPE (Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement) qui participe au Système d'Échange de Quotas d'Émissions (SEQE) : elle doit, en conséquence, établir chaque année une déclaration de ses émissions.

En tant qu'organisme accrédité COFRAC Section Inspection*, le groupe Apave peut vérifier annuellement votre déclaration d'émissions de CO₂ : examen de vos installations et des documents justificatifs, audit de votre organisation pour gérer vos déclarations des émissions de GES, vérification de la mise en œuvre du plan de surveillance, de la prise en compte des remarques des rapports précédents. Un rapport de vérification vous est fourni par voie électronique, déposé sur la plateforme du ministère.

Apave accompagne également les acteurs économiques souhaitant faire vérifier par un tiers indépendant l'empreinte carbone de leurs produits, que ce soit de manière volontaire ou pour répondre au règlement européen de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF ou CBAM en anglais), et qui s'applique aux produits importés dans l'Union Européenne. Il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

**Accréditation sous le n° 3-2139 (liste des sites accrédités et portée disponibles sur www.cofrac.fr).*

Faire vérifier votre demande d'aide de compensation carbone (selon la Directive 2003/87/CE)**

Si votre entreprise est exposée à un risque significatif de fuite carbone en raison des coûts du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre répercutés sur les prix de l'électricité, elle peut établir une demande d'aide sous certaines conditions.

Le groupe Apave est en mesure de vérifier votre demande d'aide* : analyse des documents justificatifs et vérification de l'exactitude des données chiffrées de quantification du fichier officiel. Une visite sur site peut être nécessaire afin de contrôler l'origine de certaines données et les productions du site. Une attestation de validation vous sera remise.

**en tant qu'organisme répondant aux exigences de l'article R.225-105-2 du Code du commerce.*

***La Directive 2003/87/CE relative au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre devrait évoluer dans le cadre du paquet «Fit for 55», notamment avec l'intégration de nouveaux secteurs d'activité.*



Conclusion

La seconde période de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) arrive à son terme. Et son bilan, attendu, confirmera ou infirmera **l'atteinte des objectifs fixés par cette politique singulièrement volontariste, destinée à lutter contre le changement climatique.**

La trajectoire de la France n'est pas alignée, à ce jour, à ses objectifs. Il y a urgence à accélérer la décarbonation, pour minimiser le dérèglement climatique, dont l'ampleur et l'intensité des phénomènes n'ont jamais été égalées, et en maîtriser les risques.

Ne cédon pas aux écueils, nombreux – fatalisme, attentisme, impuissance, découragement, catastrophisme – et, a contrario, **agissons avec conviction et accomplissons avec constance, la transition vers une économie bas carbone, circulaire et durable**, seule issue pour pour maintenir la viabilité de la Terre pour l'Homme.

Le groupe Apave, fort de son expertise dans le domaine de la maîtrise des risques humains, environnementaux, techniques et numériques, s'investit et s'engage, à vos côtés, comme un acteur de confiance, responsable, pour vous accompagner à réussir vos transitions écologiques, énergétiques, sociales et sociétales.



Le groupe Apave accélère ses actions en matière de durabilité

avec la définition et la mise en place d'une nouvelle stratégie Développement Durable à horizon 2030 et la création d'une nouvelle agence Climat et Durabilité depuis janvier 2023.

Le groupe Apave lance la Apave Climate School en octobre 2023

Dans le cadre de l'accélération de ses engagements en matière de durabilité, le groupe Apave souhaite faire monter en compétences l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux des transitions écologiques et climatiques.

Le groupe Apave s'engage au travers d'une politique d'entreprise ambitieuse et une volonté affirmée d'accompagner ses clients à réussir leurs transitions en toute sécurité

Philippe MAILLARD, Directeur Général du Groupe Apave, déclare :

« A travers sa gamme de solutions « Green&Social », Apave confirme sa volonté d'agir et son engagement d'accompagner ses clients dans leurs transitions durables. Sans sécurité, il n'y aura pas de progrès économiques et de transformations réussies ! Une conviction que nous déclinons par des approches pragmatiques et sur-mesure : combiner des expertises globales avec un accompagnement personnalisé, s'insérer dès la phase initiale d'un projet sans en alourdir la mise en œuvre, dans un but commun : préserver nos écosystèmes et le capital humain, social et culturel des entreprises et territoires. »

Découvrir notre gamme de solutions Green&Social pour vous accompagner dans la réussite de vos transitions durables et vous aider à répondre aux défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain

Le progrès doit être pérenne et contribuer à préserver la vie des êtres humains et des écosystèmes

Pour progresser en matière d'action climatique, le groupe Apave réalise un bilan GES de ses activités depuis plusieurs années. Pour l'exercice 2022, un travail approfondi de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été réalisé sur la base d'un nouveau référentiel de comptabilisation, conforme au GHG Protocol.

Télécharger notre rapport intégré 2022

Le groupe Apave participe également, pour ses propres activités, à la lutte contre les pollutions et l'effet de serre

En particulier, les implantations locales de nos consultants, dans toutes les régions de l'hexagone sont positionnées au plus près de vos activités, réduisant les coûts et l'impact environnemental liés à nos déplacements.

Le groupe Apave est membre depuis 2021 de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE)

Philippe MAILLARD revient, en ces termes, sur ce partenariat :

« Participer aux travaux d'EpE nous est apparu à la fois comme une évidence et une nécessité pour nous permettre collectivement de relever les défis globaux autour du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles. »

Par ses actions locales, le groupe Apave contribue à l'effort collectif engagé pour lutter contre le réchauffement climatique, préserver la biodiversité et réduire l'empreinte écologique. Cette mission se traduit dans sa **raison d'être** :

“ Agir en acteur de confiance pour un monde plus sûr, durable et porteur de progrès partagé ”



Nous vous accompagnons pour :

- > **Favoriser** le progrès environnemental et votre transition écologique
- > **Maîtriser** la qualité et la sécurité de vos environnements
- > **Développer** votre capital humain
- > **Evaluer** vos processus de gouvernance RSE

0805 62 5000

contact-client@apave.com
france.apave.com

Ce livre blanc a été rédigé par
Chrystelle CUGNET, responsable marketing sector line Industrie
et Nathalie LEMOS, responsable content marketing.

